

SOMMIÈRES À TRAVERS LES ARCHIVES

J.P. DESAUNAY

NDLR : À l'occasion de recherches personnelles effectuées pour Sommières et son Histoire, des évènements concernant notre cité du XI^e au XVI^e siècles ont été relevés. Nous les publions ici. Dans la deuxième partie de cet article, l'auteur traitera des archives depuis le XVII^e siècle jusqu'à la Révolution Française. L'orthographe originale a été respectée.

XI^e SIECLE

1029 Noble Bermond de Sommières et plusieurs autres seigneurs ou nobles du pays furent présents à la fondation faite par Garsinde, veuve de Bernard d'Anduze, et Almérade, frère de ce dernier, pour la rémission des péchés de Bernard, leur père, du monastère de Saint-Pierre de Sauve.

1034 Noble Bermond de Sommières et plusieurs autres seigneurs furent présent à la donation faite à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, la paroisse de Saint-Pierre de Meyrués, située dans l'ancien diocèse de Nîmes et aujourd'hui dans celui d'Alais, par Bermond de Sauve et Almérade d'Anduze.

** Différend entre Pierre vicomte de Béziers et d'Agde et Bermond de Sauve son frère utérin, qui prenait le titre de comte. Ils terminèrent leur querelle par un accord qu'ils firent dans une assemblée à laquelle Etienne, évêque de Béziers, présida. Bermond s'engagea, par serment de se déclarer vassal du comte Pierre son frère, auquel il donna cinq seigneurs pour otages, entre autres Pons-Bernard de Sommières, qui cautionnèrent chacun pour la somme de mille sols.

1097 (16 septembre) Foulques, abbé de Psalmodi et ses religieux, ne pouvant souffrir que leur monastère fût soumis à l'abbaye de Saint-Victor, sous prétexte qu'il était immédiat au Saint-Siège, demandèrent au pape Urbain II d'être rétablis dans leur ancienne liberté. Le cardinal Richard, abbé de Saint-Victor, offensé de cette démarche, usa des voies de fait et chassa de son autorité l'abbé et les religieux du monastère de Psalmodi. Des arbitres de ce différent, nommés par le pape avec ordre de le juger, déclarèrent l'abbaye de Psalmodi indépendante de celle de Saint-Victor, et Richard souscrivit avec ses religieux au jugement qui fut rendu en présence de plusieurs seigneurs du pays, entre autres de Pons-Bermond de Sommières et Bermond, son frère.

XII^e SIECLE

- 1135** Pons de Bermond (Poncius Bremundi) de Sommières, et plusieurs autres seigneurs du pays furent présents au nouvel accord que Béranger Raymond, comte de Provence par son mariage avec Béatrix, comtesse de Melgueil, passa avec Guillaume de Montpellier.
- 1146** Bermond de Sommières et plusieurs autres chevaliers sont présents lorsque Bermond VI, seigneur de Montpellier, fit son testament dans la maison où demeurait Ermessinde, sa mère, et fit équiper plusieurs vaisseaux et alla servir en Espagne contre les Sarrasins.
- 1168** (**Juin**) Bertrand II abbé reçut une donation des seigneurs de Sommières.
- 1183** Donation faite par Bernard d'Anduze à la confrérie de Sommières pour le rétablissement de la paix que le comte de Toulouse fit enfin avec le roi d'Aragon.
- 1184** Bertrand d'Anduze, seigneur de Sommières, fit donation à Jean, prieur, de dix saumées de sel à prendre annuellement dans la ville de Sommières, exemptes de tous péages et autres droits, donation faite à la chartreuse de Bonnefoy.

- 1185** Désemparation par Bermond de Sommières de certaines terres sises à Aigues-Vives, et que son père avait léguées à Franquevaux.
- 1196** (**1er mars**) Le comte Raimond VI de Toulouse à pillé les biens de la maison de Saint-Amans près de Sommières, s'emparant du moulin et des moissons de celle-ci.

XIII^e SIECLE

- 1212** (**20 avril**) Bulle originale d'Innocent III, adressée à l'évêque d'Uzès, légat du siège apostolique, et à l'évêque de Nîmes, au sujet d'une plainte de l'abbaye de Saint-Gilles contre Raimond comte de Toulouse, qui détruit des bâtiments de Saint-Félix d'Espeiran et le moulin de Saint-Amans près de Sommières, église appartenant à l'abbaye. Les deux évêques jugeront cette cause. Donné à Latran, le douze des calendes de mai, quatorzième année du pontificat.
- 1214** (**février**) Confirmation d'une donation de treize métairies (mansos), faite à l'abbaye de Bonneval en Rouergue, par Bernard VII, seigneur d'Anduze, à son fils aîné Pierre Bermond VI, seigneur de Sauve.
- 1215** Mort à Rome de Pierre-Bermond VI.

- ** Pierre-Bermond VII, hérite de son père Pierre-Bermond VI, seigneur de Sauve, de la seigneurie de Sommières.
- 1222** (31 décembre) Guigues, parolier de Sommières, et sa femme Guillaumette, de leur bon gré et pure volonté se donnent tous deux à l'hôpital Notre-Dame de Montpellier, sous le nom de frère Donat et de sœur Donate, hypothéquant audit hôpital tous leurs biens meubles et immeubles présent et avenir, de quelque qualité et conditions qu'ils fussent, et ce à Guitard de Benavent, maître du dit hôpital, à la charge qu'il ne pourra les contraindre de prendre l'habit de la religion, ni leur faire garder clôture, sans leur gré et consentement.
- 1223** Mort de Bermond VII.
- 1243** Le roi Louis IX confisque les domaines de Pierre Bermond VII, seigneur de Sommières.
- 1248** (août) Échange entre le roi Louis IX et l'abbé et religieux de Psalmodi, passé à Aigues-mortes, par lequel les religieux cèdent au roi tout le terrain dans lequel la ville d'Aigues-Mortes et forteresse se trouvent placées qui s'étend jusqu'à la mer, et en dédommagement de cette cession le roi leur donne une condamine qu'il a dans le terroir de Sommières située le long des murs de la ville près du chemin qui conduit à Alais avec ses autres tenants et aboutissants, à la réserve de la justice.

- 1249** (**juin**) Blanche de Castille décrète que les marchands partant d'Allais, d'Anduze, de Saint-Ambroix pour aller à Montpellier, devront passer par Sommières et non par Sainte-Croix.
- 1255** (**14 avril**) Reconnaissance faite à Sommières, de Pierre de Conchis évêque de Maguelone, à Guillaume de Anthomme, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, et à Guy Fucoldi représentant du roi Louis IX, que la ville de Montpellier et ses appartenances, font partie de la couronne de France.
- **** (**15 avril**) Lecture de l'acte passé, dans la chapelle du château, par Pierre de Conchis, évêque de Maguelone, qui oppose le peuple de Montpellier à l'autorité du roi pour s'assurer la protection du roi de France, dans le conflit d'Aragon.
- 1278** Quittance de vingt sous tournois donnée par Guillaume Buceus, châtelain de Sommières, en faveur des consuls de Nîmes.
- 1281** Le sénéchal de Beaucaire, ayant recours aux voies de fait, ramassa des troupes à Sommières et à Nîmes, et vint faire des ravages aux environs de Montpellier.
- 1290** (**mars**) Présentation de la part des consuls de Montpellier à Bérenger, évêque de Maguelone, des lettres du sénéchal de Beaucaire, contenant celles de Philippe le Bel, données à Vincennes le mercredi avant la Chandeleur, par lesquelles il lui enjoint de ne plus évoquer par excommunication à son tribunal

ecclésiastique les différents contre les gens d'église concernant le paiement de la taille, mais d'en laisser la connaissance au juge séculier. Le député de la ville de Montpellier en vertu du pouvoir à lui donné cite l'évêque à comparaître devant le sénéchal de Beaucaire à Sommières, le lundi avant les cendres.

- 1293** Arnaud de Mici, viguier de Sommières, prêta serment de bien gouverner et de rendre la justice conformément aux coutumes de Montpellier, et à défaut conformément au "*droit écrit*".

XIV^e SIECLE

- 1303** Le consul de Sommières est convoqué à la première session des états du Languedoc, tenu à Montpellier.
- 1305** Rôle des actes passés entre le couvent des Cordeliers et Pons de Sommières.
- 1307** Acte de paréage passé entre le roi Philippe le Bel et l'évêque de Mende, Guillaume Durand II, donnant à l'évêque Odillon de Mercoeur, les domaines de la vicomté de Grézes, une partie de la viguerie de Meyrueis, et le bailliage de Saint-Etienne de Valfrancisque, enlevés aux seigneurs de Sommières.
- **** (**mai**) Le député de Sommières est convoqué aux états généraux de Tours.

- 1308** (20 avril) - **1309 (13 août)** La monnaie étant en régie, sous la direction de Pierre Rémont et de Guillaume le Mestre, il a été frappé des mailles tierces, des mailles tournois noires et des petits tournois noirs.
- 1309** (18 août) - **1310 (8 mai)** Pierre Remont et Guillaume le Mestre, ont frappé des mailles tierces.
- 1310** Rôle des actes passés entre le couvent des Cordeliers et Raymond de Lecques, ainsi que Poncet Bastier.
- ** (8 mai) - (20 février) Pierre Remont, maître particulier, a frappé des mailles tierces.
- ** (20 février) - **1311 (10 juillet)** La monnaie, remise en régie sous la direction de Pierre Remont, Guillaume le Mestre et Thote du Puy, a émis des bourgeois forts, des bourgeois simples et des mailles bourgeoises.
- 1318** (29 juillet) Convocation des députés avec pleins pouvoirs, aux états de la langue d'Oc à Toulouse.
- 1332** Reconnaissance faite par Jean Roussillon, de Saucines, à Pierre Jocelin, marchand de Sommières, de trois pièces de terre sises dans la dîmerie de Saint-Etienne de Saucines.
- 1335** (26 octobre) Lettre de Philippe de Prie, sénéchal de Beaucaire et Nîmes, au viguier de Sommières, lui demandant de citer les consuls, syndics ou procureurs de tout lieu habité, pour qu'ils viennent, deux ou trois par localité, à Aigues-Mortes, le vendredi avant la

Toussaint pour y traiter avec lui des réparations à faire au port d'Aigues-Mortes.

** (novembre) Interdit jeté par les évêques de Maguelone, de Nîmes et de Viviers, à cause, à ce qu'il paraît, de quelques légères entreprises des officiers royaux sur leur juridiction.

** (novembre) Le roi, informé de cette sentence, et prétendant que par un privilège du Saint-Siège, les lieux de son domaine ne pouvaient être interdits, sans un ordre exprès du pape, manda au sénéchal de Beaucaire, d'engager ces prélats à la révoquer, ou de les y contraindre par toutes sortes de voies.

1338 (28 novembre) - 1339 (3 avril) Pierre Guerry et Pierre Estruy (Ostruy) ont émis des lions d'or de vingt sols tournois et de cinquante au marc, des deniers d'argent à la couronne, de dix deniers tournois, à huit deniers de loi et de quatre-vingt seize au marc.

** (3 avril) - 1339 (25 mai) Philippe de Poge a frappé des lions d'or, des blancs à la couronne, de dix deniers tournois et de quatre-vingt-seize au marc et des doubles tournois de cent quatre-vingt au marc.

1339 (21 mai) - (28 juin) Philippe de Poge a frappé des lions d'or.

** (25 mai) - (12 juillet) Philippe de Poge a frappé des blancs à la couronne, de dix deniers tournois et de

quatre-vingt-seize au marc, et des doubles tournois de cent quatre-vingt au marc.

1340 Plaidoyer fait par le procureur des consuls de Montpellier devant Agout des Baux, sénéchal de Beaucaire, contre certains habitants de Sommières, qui fraudaient en faisant des cercles pour lier les tonneaux en bois de châtaignier et qui pourrissaient.

** **(15 juin)** Lettre du roi Philippe VI, au sénéchal de Beaucaire, d'y donner l'ordre requis contre certains sommiérois qui fraudaient les tonneaux.

** **(27 juin)** Lettre pour défendre de faire dépaître les bestiaux dans les terres de Sommières et de Montredon où sont des arbres fruitiers.

** **(8-14 novembre)** Réunion de l'administration des monnaies de Sommières à celle de Montpellier.

** **(14 novembre)** Mandement au sénéchal de Beaucaire, au juge, au receveur, aux maître et gardes des monnaies, "*de faire payer, sans procédure, sans delay ni forme de procès, toutes les dépenses qu'il avait esté nécessaire d'avancer, pour transporter à Montpellier la monnaie qui estoit auparavant à Sommières*".

1349 **(16 mai)** Visite du roi Philippe VI de Valois à Sommières.

1359 **(3 février)** Lettre du lieutenant du roi ordonnant au receveur de la sénéchaussée de Beaucaire de ne faire

payer les censes et lods pour des maisons ruinées à cause qu'elles étaient trop proches des murailles et des forteresses de la ville de Sommières.

** (16 septembre) Lettres du lieutenant du roi en Languedoc pour maintenir les habitants de Sommières dans le privilège, possession et manière d'élire conseillers.

1360 (2 janvier) Lettres pour les habitants de Montredon contre les habitants de Sommières qui les voulaient contraindre à se réduire et leurs biens meubles et denrées dans la ville de Sommières.

** (9 juillet) Assemblée à Sommières des sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire, au sujet des exigences du comte d'Armagnac, obligeant les communes de la langue d'Oc à lui donner une somme égale à celle qu'elles avaient accordée au comte de Foix, avec menace, en cas de refus, de leur faire la guerre et de porter la désolation dans le pays.

1363 (20 janvier) Les habitants de plusieurs villages payèrent quatre cents florins d'or l'exemption du guet dans le château de Sommières ; depuis cinq ans seulement le sénéchal avait jugé à propos de leur imposer cette obligation.

** (26 mars) Des routiers de du Guesclin sont signalés du côté de Sommières, les consuls se hâtent de faire rentrer des vivres dans la ville et le château.

- 1365** (20 décembre) Les hommes d'armes de Sommières sont appelés à Villeneuve lés Avignon, où réside le duc d'Anjou.
- 1366** (28 mai) Lettres de litispendance pour les habitants de Sommières et de Galargues contre le seigneur de Lunel pour raison de péage du pont de Lunel.
- 1367** (23 février) Lettre enjoignant au viguier de Sommières de recevoir et prendre le serment des conseillers que l'université du lieu a droit de nommer chaque année.
- 1368** (mars) Les consuls de Sommières sont convoqués par le duc d'Anjou à Beaucaire, pour conférer sur les moyens de délivrer entièrement la province des compagnies.
- ** (25 mai) Le duc d'Anjou donne l'ordre de dédommager la viguerie de Sommières "*des sergents, arbalétriers et pavoisiers, des provisions et de l'artillerie qu'elle lui avait envoyés pour son armée des comtés de Provence et de Forcalquier*".
- 1369** (11 août) Les consuls de Montpellier sont cités à comparaître à Sommières pour ne pas avoir versé, au receveur, leur part du subside, nouvellement imposé en Languedoc, de deux francs d'or et demi par feu, et d'avancer aux consulats pauvres qui ne pourraient payer.

- 1370** Nombre de feux dans la ville et viguerie de Sommières (Someyre), deux mille quatre feux.
- 1372** (**3 avril**) Lettres mandant au viguier de Sommières de faire ôter et abattre certaines avancées étant en la rue du Portal des Frères Mineurs de Sommières qui étaient trop basses et nuisibles.
- **** (**8 mai**) Le roi Charles V transfère à Sommières le droit de bourgeoisie qui était établi dans la part antique de Montpellier.
- 1374** (**26 octobre**) Lettre du duc d'Anjou, demandant au châtelain de Sommières, de ne pas empêcher les marchands de Montpellier qui vont à la foire Saint-Amans ou de Toussaints de ne pas les troubler.
- 1377** (**mars**) Le bâtard de Landorre, après s'être étendu dans les Cévennes, aux environs de l'Espéron, fait des courses jusqu'à Sommières.
- 1378** Jean de Brueil, sénéchal de Toulouse et d'Alby, en présence d'Arnaud Delar, gouverneur royal à Sommières, remet au consul de Montpellier, l'ordre du roi de faire saisir la seigneurie de Montpellier, le comté de Cesseron et toutes les autres terres que le roi de Navarre possédait en Languedoc.
- 1380** Lettre de Louis, duc d'Anjou, lieutenant pour le roi en Languedoc, accordant le pardon des crimes de désobéissance et de sédition aux détenus dans les prisons du château de Sommières.

- 1381** (12 août) Lettres contre les banniers de Sommières qui faisaient le ban et la "Tale" aux habitants de Montredon quoique leurs bestiaux n'eussent fait aucun dommage.
- 1384** Réunion à Sommières des états de la sénéchaussée de Beaucaire par Enguerrand d'Eudin, afin de prendre la t'te de la milice du pays et de faire la guerre aux Anglais et aux Tuchins qui resteraient dans la région.
- ** La localité d'Aujargues est attribué à la viguerie de Sommières.
- ** Les localités de la Canaules et d'Argentières faisaient encore partie de la viguerie de Sommières avant d'être rattachées à la viguerie d'Anduze.
- ** (février) Mort dans les prisons du château de Sommières de Robert Dalphin, seigneur de Saint-Ylipide et chef de gens d'armes et de pillards qui faisaient guerre contre le vicomte de Polignac et son frère.
- 1386** (31 août) Lettre portant commission au viguier de Sommières de faire fortifier les forteresses pour résister aux ennemis et de faire abattre les mal défendables.
- 1387** Nombre de feux dans la ville et viguerie de Sommières, quatre cent trente quatre.

- 1388** (20 juillet) Lettres pour les habitants de Sommières qui les maintiennent au droit d'élire deux hommes de probité tous les ans pour visiter le poisson qui se vend à Sommières s'il est bon ou gâté.
- ** (20 juillet) Lettre pour les habitants de Sommières portant défense au châtelain du château de les faire contraindre à faire garde au château de jour et de nuit.
- 1393** (17 août) Lettres de nelitispendance en cas d'appel pour les habitants de Sommières contre le châtelain de la ville qui voulait les contraindre à faire garde au château.
- 1396** (5 septembre) Plainte d'Antoine de Lovier, évêque de Maguelone, qui accuse les officiers du roi d'arborer sur leur château les pennons du roi de France, à ceux de l'église de Maguelone, dans le but de se soustraire à sa juridiction. Sur quoi, Charles VI fit expédier des lettres au châtelain de Sommières, recteur de la part antique, au sénéchal de Beaucaire et à ses autres officiers, d'examiner les plaintes de l'évêque, *"et que s'il leur paroît que les lettres de fauvegarde obtenues par ces particuliers foient au préjudice de l'évêque, ils ayant à les révoquer, caffer et annuler, leur recommandant expreffement d'empecher que l'évêque dorénavant foit troublé pour le m'me fujet, mais qu'au contraire ils donnent tous leurs foins à remettre les chofes en l'état qu'elles étoient avant cette querelle"*.
- ** (novembre) Évasion de Huguenin Coignasse, jeune homme de la ville du Puy en Auvergne, mis en prison

et enchaîné au château de Sommières, s'est évadé la nuit à l'aide d'une corde, après avoir brisé ses fers.

XV^e SIECLE

- 1401** Transaction passée entre le prieur de l'église de Sommières et les héritiers d'un sieur Cayroles, qui par testament avait légué cent sous, pour une fondation dans ladite église.
- 1404** (**1er août**) Reconnaissances faites par les habitants de Galargues "*loci de Galazanicis de Montusio*", à noble Guiraud Moret de Sommières.
- 1421** (**13 juillet**) Rachat du château de Sommières par Charles VII, fils du roi de France, régent du royaume, dauphin du Viennois, duc de Berry, de Touraine et comte de Poitou.
- 1433** (**9 mai**) Obligation consentie par Bernard Martial, de Congénies, à Pierre de Saint-Marcel, marchand de Sommières, pour six moutons d'or.
- 1439** Renouvellement des concessions déjà usitées d'un banc de cinq deniers sur chaque quintal de sel des greniers de Sommières.
- 1459** Le roi prélève à Sumidrio la quatrième pitte sur le loyer du four des abbés de Psalmody.

- ** (26 juin) Privilège accordé par Charles VII, à Chinon, aux consuls et habitants de Sommières, de fournir par préférence le grenier à sel de la ville.
- 1461 Lettres du roi Charles VII en faveur de Veyran de Soleyret, de Héléne Troxophime et Jacqueline Troxophime sa fille, en procès avec Guillaume Bermond de Sommières, seigneur de Combas.
- 1462 Lettre royale du roi Louis XI audit Remy de Marimont, interdisant la chasse aux roturiers en faveur de noble Bermonde de Sommières sa femme, contre Aymeri de Narbonne, seigneur d'Ayen, diocèse de Rodez.
- ** (8 février) Lettre de Rémy de Marimont, gouverneur de Montpellier enjoignant à Alphonse Maltais, chevaucheur d'écurie, de publier dans tous les lieux et place de la viguerie de Sommières, les lettres royaux ordonnant de "*prandre et arrester tous les oylseaux, fillés, chiens et aultres engins à prendre toutes manières de bestes, de toutes personnes non nobles*".
- 1472 Contrat de vente par Guillaume de Saint-Jean, du lieu de Sommières, en faveur de Pascal Bouzanquet, d'une terre sise à Saint-Firmin de Boissière, pour le prix de sept livres tournois, et reconnaissance d'un sétier d'orge passée en faveur de messire Pons Robin, recteur de la confrérie des Quatre Prêtres de Sommières, par ledit Bouzanquet.

- ** Remboursement à Guillaume de Neve, licencié es lois, procureur d'Antoine Negret, marchand de Sommières, de six livres treize sols quatre deniers, pour trente-deux setiers d'avoine, à raison de cinq doubles le setier, donnée aux gens d'armes de Dauphiné.
- 1473** Procès intenté par les Cordeliers de Sommières, contre Pierre de Gallières, conseiller à la cour des aides de Montpellier, prenant fait et cause pour Pierre Portal au sujet d'une pièce de terre possédée par ce dernier, et que les Cordeliers prétendaient leur avoir été usurpée au temps des guerres de religion.
- 1474** **(28 octobre)** La ville de Sommières s'élève contre la remise faite, par le roi Louis XI, aux habitants d'Alès de la moitié de toutes leurs tailles pendant six ans.
- 1479** **(29 mars)** Vente faite par Guillaume de Monteils, de Sommières, d'un plantier de la dîmerie de Saint-Julien de Montredon, sous la directe de noble Antoine de Ganges, co-seigneur de Poudre.
- ** **(10 avril)** Testament de Belette Monnier. Elle consacre douze livres à son âme et désire être inhumée en l'église Saint-Pons de Sommières.
- ** **(24 avril)** Prix fait baillé par Pierre Mazandon, Jean Babolet et Jean Auruols, ouvrier de l'œuvre de Notre-Dame de Saint Pons de Sommières, avec l'assentiment des consuls, à Vitalis Verdier, fondeur de cloches, campanerio de Montpellier, pour fondre deux cloches, "*ad faciendum duas campanas, videlicet l'ostia (la*

cloche qui est en dessous de la porte) et unum terciāle bene et debite consonantes cum aliis campanis". Le fondeur fournira le métal à raison de onze livres par quintal et recevra pour la façon vingt et une livres quinze sols. En marge : "*Non venit ad effectus quia inde subtilior magister venit*".

** (18 mai) Achat pour Jacques Solages d'une maison "*cum quodamcrosō*", sise à Sommières, "*in foro inferiori, sive mercat soteyran*", moyennant treize livres dix sols.

** (23 mai) Prix-fait baillé par Pierre Mazandon, Bernard de Saint-Marcel et Jean Auruols, ouvrier de l'oeuvre de Notre-Dame de Saint-Pons de Sommières, avec l'assentiment des consuls Robert Passequin et Nazaire Vigier, à Nicolas Volomard, campanier d'Avignon, pour fondre deux cloches, "*videlicet campanan dictam de l'ostia et unum terciāle, bene et consonantes cum aliis campanis*". Le fondeur fournira le métal à raison de onze livres dix sols par quintal et recevra vingt quatre livres pour la façon.

** (1er juin) Lods fait par noble Bertrand de Gorsac, écuyer, seigneur de Saint-Clément, à noble Pons Charbonnel, notaire à Sommières, pour une vigne de la dîmerie de Saint-Julien de Montredon.

** (11 août) Lods fait par Jacques Mureler, recteur de l'hôpital des pauvres de Sommières, au sujet des ventes faites à Jean Guiraud, ex-grénetier, par noble Hervé et Jean Alquier, de Montpellier. Il s'agit d'une

maison du quartier des balmes, dans une allant de la rue droite au château royal ; d'une autre, sise rue des balmes, rue de lo cart, et rue allant au château ou à l'église ; d'une autre, sise rue allant de la porte des Frères Mineurs à la rue de Saint-Pons. L'acte est passé au bourguet des Frères Mineurs de Sommières, "*in carreria publica inter viridarium Petri Demessas et viridarium Johannis Auriolis*".

- ** (5 octobre) Vente faite par Raymond Guiraud, hôtelier de Sommières, agissant pour lui, la veuve de Pierre Magne, hôtelier, et consorts, à Pierre Demessas, hôtelier de Sommières, d'une maison de la rue droite, allant de la porte des Frères Mineurs "*versus forum superiorem*", moyennant deux cent vingt-cinq livres. L'acte est passé au bourguet ou faubourg des Frères Mineurs, "*in diversorio intersigni Dalphini*".
- ** (6 octobre) Lods fait par Pierre Roche, bachelier en droit, lieutenant de Pierre de Roquebertin, conseiller du roi, son capitaine et viguier de Sommières, pour une maison de la rue droite, allant de la porte des Frères Mineurs "*versus forum sive platheam superiorem*", acquise par Pierre Demessas.
- ** (8 octobre) Quittance donnée par Pierre Roche, bachelier en droit, à Jacques Reboul, marchand de Sommières, tuteur de feu Antoine Talon, fils du défunt marchand Etienne Talon, et à Guillaume Nuys, marchand de Sommières, de tout ce qu'ils lui devaient comme ayant droit d'Albert Talon, héritier d'Antoine.

- ** (27 octobre) Mariage de Jaufred Brun, de Sommières.
- ** (28 octobre) Échange entre Pierre Roche, bachelier en droit, et le marchand Albert Talon.
- ** (2 novembre) Bail en paiement "*Datio in solutum*" pour Jaufred Brun.
- ** (8 novembre) Vente faite par Pierre Morel à Etienne Chapelier, fournier de Sommières, de l'usufruit d'un four sis à la condamine de Psalmodi, rue de Notre-Dame, allant de la place de la porte des Frères Mineurs à la rivière du Vidourle, pour trois ans, moyennant sept livres dix sols de rente.
- ** (9 novembre) Lods fait par Raimond Manhand, moine et doyen du monastère de Saint- Gilles, prieur des églises paroissiales de Saint-Pons de Sommières et de Saint-Bauzély de Villevieille, pour un échange entre Pierre Roche, bachelier en droit, et le marchand Albert Talon.
- ** (9 novembre) Aapte passé par noble Pierre de Montaigu, écuyer, seigneur de Cannes, Vic et Fontanés, au carrier, "*lapidum trassatori*", Amiel Barbier, de Sommières, d'une terre au quartier de Puechméjan, à Fontanés.
- ** (27 novembre) Bail de la terre de Sommières.
- ** (1er décembre) Lods fait par Jean Cailar, lieutenant de Pierre Perier, juge royal de Sommières, pour un

échange entre Pierre Roche, bachelier en droit et le marchand Albert Talon, de la moitié de la succession d'Antoine Talon, contre une maison "*in foro sise platea superiori*".

** **(8 décembre)** Lods fait par Nazaire Vigier, Jean Barbolet et Guillaume Congienhas, conseillers ou caritadiers "*cartonis sabateriorum Sumidrii*" à Antoine Vedel, de Vic, pour la délivrance de deux terres de la dîmerie de Saint-Julien de Montredon, quartier de "*Las condaminas*" ou de "*Botieyra*", délivrance à lui consentie par la cour des conventions royaux de Nîmes.

** **(8 décembre)** Reconnaissance féodale faite par Antoine Vedel aux dits conseillers "*sive caritaderiis scale sabateriorum*".

** **(12 décembre)** Quittance de douze livres faite par Jean Belcorps, de Sommières, comme mari de Jeannette Yvonnet, à André Brice de Quissac.

1480 **(1er janvier)** Mariage d'Antoine Garin, fournisseur.

** **(15 janvier)** Achat fait par Antoine Mestre, de Sommières, d'un plantier de la dîmerie de Saint-Bauzély de Villevieille, avec lods à lui fait par les dames de Villevieille, noble Marie et Louise Scatisse, sœurs, la seconde représentée par la première. L'acte est passé au château de Villevieille, "*in camera paramenti ejusdem domine*".

- ** (15 janvier) Mariage d'Antoine Etienne, boucher de Sommières.

- ** (19 janvier) Quittance dotale faite par Arnaud et Antoine Garin frères, fournisseurs de Sommières, à noble Catherine de Roquebertin, femme de Pierre de Roquebertin, capitaine et viguier royal de Sommières, et à Jacques Spinelli, "*alias Manescal*", de Sommières, de neuf livres "*plus unam aupelandam de violeto et unam gonellam rubey coloris*", en déduction de la dot de la femme d'Antoine.

- ** (23 janvier) Mariage de Guillaume Pagés, de Sommières.

- ** (31 janvier) Aapte passé par Pons Robin, prêtre et recteur de la confrérie des prêtres de Sommières, à Jean Sportone, cuiratier de Boisseron, diocèse de Maguelone.

- ** (18 mars) Lods fait par Pierre Roche, bachelier en droit, rentier du prieuré de Saint-Pons de Sommières et d'autres membres de la doyenneté de Saint-Gilles, en vertu d'un arrêt du parlement de Toulouse en faveur d'Henri de Jambes contre Raymond Manhand, moine et doyen du monastère de Saint-Gilles, au sujet d'une terre de la dîmerie de Saint-Laurent "*de Stampiis*", juridiction de Boisseron.

- 1485 (19 août) Vente faite par Jean Durant, de Saussines, à Gilbert Malhan, moine de Saint-Gilles, prieur de

Saint-Pons de Sommières, du pré de la Font à Saussines.

- 1488** Remboursement à Jean Belot, huissier des généraux, pour des significations à plusieurs villes dont Sommières, de trois livres cinq sols.
- 1491** Remboursement à Pierre Roche, licencié de Sommières, de six livres, d'une vacation pour aller à Montpellier conseiller les consuls de cette ville.
- 1494** Donation faite en faveur du couvent des Cordeliers de Sommières, dont était alors gardien feu François Cayrolle, d'une terre de deux quarterées sise à Costaurelle, à condition qu'il sera célébré une messe pour le repos de l'âme des donateurs après leur mort.
- 1495** (**22 janvier**) Signification à Pierre Prunier grénetier de Sommières.
- 1497** Remboursement à Pierre Bonhart, charretier de Sommières, de trois livres quinze sols, pour six journées où lui et ses compagnons ont porté les pierres du pont Trincal au pont Juvénal.
- **** Frais remboursés à Guilhem Lecas, charretier, de sept livres dix sols pour dix journées avec son tombereau et ses bêtes, pour charrier les bois et les pierres de Sommières au pont Juvénal.
- 1498** Procès intenté par le syndic des Cordeliers de Sommières aux hoirs de feu le comte de Fontanés, au

sujet d'un legs d'une canne d'huile, fait par son aeiül Bermond seigneur de Combas aux dits religieux.

XVI^e SIECLE

- 1503** (27 mai) Règlement pour la garnison royale de Sommières.
- 1506** Vente faite par Jacques Brémond de Sommières, à François Cosin, d'Aigues-Mortes, de deux terres sises l'une à la Ferrassières et la seconde à l'Olm, au terroir d'Aimargues.
- 1507** Procès intenté par les Cordeliers de Sommières, contre le sieur Moynier, d'Aimargues, en usurpation de fonds.
- 1508** Discussion des biens de Pierre Capion, marchand de Sommières, avec l'accord sur ce passé avec Gilbert de Langlade, également marchand à Sommières, qui s'oblige à faire un paiement aux créanciers de Capion. L'acte est incomplet du commencement Jean Aguilhonnet, bachelier es droit, fils et héritier d'autre Jean Aguichante, de concert avec Pierre Andorran, bourgeois et notaire, expose par l'organe du notaire Barnier, devant la cour des conventions royaux de Nîmes et en présence de Pierre Capion, que ledit Capion est tenu d'une dette de deux cent trente-cinq livres tournois envers lesdits Aguilhonnet, Andron et Barnier. Cette obligation a été reçue par le notaire Guillaume de l'Orme. Capion refusant de satisfaire ses

créanciers, ceux-ci ont fait saisir une maison de Capion située à Sommières. Léonard Salazet a fait, comme tiers, opposition à cette saisie, ce qui a amené la cause devant la cour des conventions, où Salazet et Capion ont succombé. Les créanciers exposent que Gilbert de Langlade, marchand de Sommières, consent à se décharger de la dette de Capion, qui s'est élevée à deux cent quarante-deux livres cinq deniers tournois, pourvu que lesdits Andron, Barnier et Jean Aguilhonnet, avec le consentement de Capion, cèdent au dit de Langlade tous leurs droits sur ladite maison, à eux délivrée par la cour des Conventions. "*Et hoc ad fines ut ipse Capionis, a dictis carceribus Morerii Nemausi, in quibus prionerius ad instantatiam dictorum creditoris detinetur, elargitur et relaxetur.*".

- 1509** (17 août) Jacques Valette, bourgeois de Nîmes, comme tuteur et curateur des enfants et héritiers de feu Jean Aguilhonnet, marchand de Nîmes, Pierre Andron, bourgeois, et Folquet Barnier, notaire de Nîmes, donnent quittance à Gilbert de Langlade de quatre-vingt une livres un sol tournois, à compte sur ce qui leur est dû.
- 1514** (octobre) Doléances de la ville de Sommières, afin de garder et d'entretenir les privilèges donnés et octroyés par le roi Louis XII.
- 1516** Testament de Jacques Pelet, léguant et autorisant les Cordeliers de Sommières de percevoir les fruits et émoluments des biens à eux légués.

- 1518** (14 avril) Acapte passé entre les seigneurs et les habitants de Combas, portant sur les droits de dépaissance et de lignerage "*jura depascendi, ligna scindendi et ruscandi*". Ce lignerage a pour objet, la coupe et écorçage des chênes-verts. L'acte est passé à Combas sur la place publique par devant le viguier, en présence de Pierre Roche, Pierre Claparède, prieur de Combas, et Pierre Coste, notaire de Sommières. Le notaire est Jean Blachet, défunt notaire de Sommières, des notes duquel Jean Bedos, notaire à Sommières, a extrait la transaction. Les pouvoirs lui sont donnés à ces fins, par Antoine Bourdin, seigneur du Pouget, capitaine et viguier de Sommières.
- 1522** (octobre) Reconnaissance de Raymond Teissier aux quatre prêtres de Sommières, Pierre Villetelle, Bernard Albert, Gabriel Corbière, recteur de la chapellenie de Saint-Michel près de Sommières, et Etienne Guiraud.
- 1526** (15 septembre) Arrentement consenti par Pierre Fabre, licencié ès lois de Nîmes, à Jean Scot (Lescot), savonnier de Montpellier, de son domaine de Saussines, près de Sommières, en franc alleu et tel qu'il a été acquis de Gilbert Malian, moine de Saint-Gilles et prieur de Saint-Pons de Sommières.
- 1529** Les troupes bourgeoises de Sommières, Montpellier, Lunel....., poursuivent des brigands jusqu'à une grande distance après avoir pris connaissance d'une lettre du sieur de Clermont, lieutenant du général de Languedoc, annonçant l'apparition d'une bande de

brigands gascons, et de les avertir de s'armer "*Est mandé fère assembler les hommes du pays, et si mestrier est, le ban et l'arrière ban, pour essayer à rompre certaine bande de gens de pied qui sont de quatre à cinq cents hommes, conduits et amenés par ung capitaine nommé Antoine...; et sont venus de Montpellier, tirant à Vauvert, et ont disné aujourd'huy à Milhau, et de là tiennent le chemin de la Calmette, et ne savons s'ils tiendront le chemin des montaignes où le pays bas*".

1531 (10 août) Anne de Montmorency, gouverneur du Languedoc, nomme Raymond Arnaud, licencié en droit, juge pour le roi François 1er de la part antique de Montpellier et des villes et vigueries de Sommières et d'Aigues-Mortes, son procureur général et spécial pour toutes les affaires de son gouvernement.

1532 Compte de noble Gilbert de Langlade, clavaire royal de la ville et viguerie de Sommières, pour ses recettes et son administration. "*Compotus nobilis viri magistri Gilbertis de Langlade, clavarii regii viccarie Sumidrii, de per eum receptis et administratis in uno anno incepto in festo nativitatis beati Johannis Baptiste mille cinq cent trente et un et finito simili die anno revoluto mille cinq cent trente deux, redditus per magistrum Carolum d'Amblainville, dicti clavarii procuratorem.*"

** Antoine Bargeton sergent royal de Sommières, est condamné à quinze livres tournois d'amende pour adultère.

- ** Licence à Alexis Olivier, de Junas, à huit sols tournois, pour faire disparaître quarante bêtes à laine dans le territoire et la juridiction de Sommières.
 - ** Gages à noble Antoine Bourdon, capitaine et châtelain du château royal de Sommières, de cinq sols tournois par jour, ou quatre-vingt-onze livres cinq sous tournois par an, et quarante livres tournois par an, comme viguier royal de Sommières.
 - ** Frais de justice s'élevant à cinq livres tournois, à monsieur Mathieu Arcan, substitut du procureur du roi à Sommières, pour la peine et le temps employés à la poursuite de malfaiteurs.
 - ** Frais de justice s'élevant à vingt-quatre livres dix-sept sols et six deniers tournois, à noble Gilbert de Langlade, clavaire de Sommières.
 - ** Frais de justice à Thomas Arcan Geôlier et gardien de la prison du château de Sommières, à trois livres dix-neuf sols deux deniers tournois, pour la garde et la dépense de bouche de divers prisonniers, à raison de dix deniers tournois par jour.
- 1537** Lettre de Charles Duplessis, seigneur de Sommières, commissaire député pour L'aliénation du domaine royal, portant cession aux consuls moyennant vingt livres tournois de la directe du roi et de la censive de dix-huit sous tournois sur la poissonnerie de Sommières.

- 1542** Arrêt du parlement de Toulouse maintenant les Cordeliers de Sommières dans le droit de percevoir les fruits et émoluments des biens à eux légués par Jacques Pelet dans son testament de mille cinq cent seize.
- 1543** Arrentement des terres dépendant de ladite chapellenie consentis par les Recollets de Sommières, en faveur de Dominique Peloust, au prix de onze livres.
- 1544** **(31 janvier)** Mariage de Pierre Pelat, notaire de Sommières.
- ** **(7 avril)** Testament de Danielle Vergier, femme de Jean Guiraud, marchand de Sommières.
- ** **(25 avril)** Compromis entre Bernard de François, syndic et gardien du couvent des Frères Mineurs de la ville, et Laurent Deleuzière, licencié en droit, mari de Sibylle Vieille. Il s'agit de l'exécution d'un codicille de Françoise Dumas, veuve d'Etienne Guibal, en date du trois septembre mille cinq cent trente-huit, et d'un testament de Denis Guibal, fils héritier de ladite Dumas, en date du dernier février mille cinq cent trente-huit. Les arbitres ordonnent que deux messes seront célébrées à l'église des Frères Mineurs, par les religieux, l'une le premier dimanche de chaque mois dans la chapelle de la Vierge, l'autre, tous les mardi du mois dans la chapelle fondée par Etienne Guibal. Deleuzière paiera au couvent vingt-cinq livres en

quatre ans. Il fournira aussi les vêtements d'une chapelle, à savoir une chasuble de diacre et sous-diacre avec le nécessaire.

- ** (27 avril) Mariage d'Antoine Franc, boursier de Sommières.
- ** (6 mai) Achat pour le prêtre Jean Etienne, recteur de la rectorie de Sommières, d'une maison à Villevieille, sur la rue allant du "*pourtal Rossel*" à l'église, moyennant seize livres quinze sols.
- ** (11 mai) Mariage de François de Courts, marchand de Sommières.
- ** (17 mai) Mariage de Blaise Chapu, meunier de Sommières.
- ** (6 juillet) Achat pour Antoine Castanet, boursier de Sommières, d'une maison sur la rue "*allant du marché Soteyran au portal de la Grave*" et confrontant "*la muralhe commune*", moyennant trente-cinq livres.
- ** (30 septembre) Lods fait par Jean Masaudon, marchand de Sommières, prévôt de la confrérie de la Sainte-Hostie, agissant pour lui et les autres "*perbosses*" ou prévôts, au sujet d'une terre de la dîmerie de Saint-Amans.
- ** (1er octobre) Lods fait par Pons Vergier, marchand de Sommières, procureur de noble Franc Conseil, seigneur de Saint-Roman de l'Aiguille et de la

Condamine du Bourguet de Sommières, pour un jardin à Sommières.

** (19 octobre) Mariage d'Antoine Astier, arbalétrier de Sommières.

1546 Arrentement des terres de la chapellenie d'Aimargues, consenti par les Récollets de Sommières, en faveur de Dominique Peloust, au prix de douze livres.

1549 (18 septembre) Vente faite par François Masset, marchand à Sommières, à François Cannac, marchand de la m^{me} ville d'une vigne avec dix-huit journaliers, au prix de cinquante-deux livres cinq sols tournois, chaque livre comptait pour vingt sols. L'acte est passé à Sommières, dans la maison du marchand Antoine Lauriol, par le notaire Claude Bonnet.

1553 Capture d'Andrieu Cappion dit le Vedel et ses complice, faite par le capitaine de Sommières et ses gens.

1555 Arrentement des terres dépendant de la chapellenie d'Aimargues, consenti par les Récollets de Sommières, en faveur de Jean Rivière, au prix de seize setiers de blé.

1557 La ville doit mille quatre cent quatre-vingt-trois livres pour ses biens ruraux.

1559 Arrentement des terres dépendant de la chapellenie d'Aimargues, consenti par les Récollets de la ville, en faveur de Jean Rivière, au prix de vingt livres.

1560 Réclamation faite par les Cordeliers aux consuls de Sommières, d'une somme de quatre cents livres, dont ceux-ci leur avaient payé longtemps les intérêts.

** **(16 novembre)** Après le départ de Villars, Graignon est chargé de reconstituer les églises protestantes de Sommières.

1561 **(14 mai)** Jean Granchon de Sommières se trouve au colloque des réformés de Nîmes, pour mettre fin à une discussion entre les ministres Mauget et Mutonis.

** **(28 août)** Un synode est réuni à Sommières : Claude Chevalier ministre de l'église protestante, écrit à Calvin au nom de ses collègues, que les protestants de Sauve ont été blâmés pour avoir déchiré et brûlé des images pieuses.

** **(11 septembre)** Chevalier au nom de ses frères de Sommières, demande qu'on laisse de Sémidde à la tête de l'église réformée de Bagnols.

** **(19 octobre)** Après une émeute violente, les protestants de Sommières s'emparent des églises.

** **(23 décembre)** L'église réformée de Sommières demande à Genève un ministre adjoint à Guillaume Grigon; elle propose Jean Clot, médecin, qui a déjà

prêché. Toute la ville est protestante. Signé : de Segai, Malboy, Dedos, Espinel, Amat Ammat, Bonpar, Périer, Mazondoy, Morques, Arnaud, Lauriot, Pellicié, Laurens, Crozet, Séguret, Guilhaumet, Bonnet, Macain, Cezeman, le Couard, Paulis, Pons, Vergier, Marin, Phelype, Charast, Arnaud et Cerbier.

1562 Pierre Reboul de Sommières porte trois charges de poudre de Sommières à Montpellier.

1563 (18 août) Le roi Charles IX accorde pour dix ans la ferme du tirage du sel à la part du royaume du Dauphiné, et de six greniers du bas Languedoc, Sommières, Lunel, Marsillargues, Nîmes, Beaucaire et Saint-Esprit, à François de la Bothière et ses associés. Ils paieront au roi cent mille livres par an. Toutes les charges sont à leur compte.

1566 Requête adressée par les Cordeliers au duc de Montmorency, pour se plaindre des protestants qui avaient envahi leurs biens, détruit leur couvent, et de le supplier de les obliger à leur rendre leurs propriétés. (A.D.G.-A.E.-H 532)

** Ordonnance du duc de Montmorency enjoignant aux protestants de rendre lesdites propriétés, y compris la chapellenie de Pelet, de restituer lesdits immeubles et de ne plus troubler les Cordeliers dans leur jouissance, sous peine de cinq cents livres d'amende.

Arrentement des biens de la chapellenie d'Aimargues, consenti par les Cordeliers de Sommières, en faveur du sieur Veyssières, au prix de trente-deux livres.

** (17 avril) Procuration donnée devant Jean de Montcamp ou Montcalm, juge-mage et lieutenant général en la sénéchaussée, commissaire de l'assiette, par les consuls de Sommières, à Jean Saurin, premier consul de Nîmes, pour assister à l'assemblée des gens des trois états du pays de Languedoc.

** (1er mai) Assemblée des trois états du pays de Languedoc, convoquée par le roi.

** (8 novembre) Lettre patente du roi Charles IX indiquant qu'il sera prélevé cinq deniers tournois sur chaque quintal de sel vendu au grenier de Sommières, pour le paiement du régent et l'entretien du collège de Nîmes.

1572 Ordre aux consuls de Nîmes de payer aux consuls de Sommières la somme de quarante-neuf livres cinq sous qui leur sont dus.

** Gaspard de Nemauso, voyage à Aigues-Mortes "*conduisant certain attirail pour la conduite de l'artillerie des pièces que y estoient pour faire conduire au camp de Somières*".

** La garnison des hommes de troupe du château de Sommières est composée de douze soldats.

** **(10-14 septembre)** Lettre de Bellièvre, assurant au roi Charles IX, que les protestants se sont retirés de Sommières.

1573 Livraison du charroi de trois muids de vin au château de Sommières, d'ordre de Damville.

** Livraison par Antoine Peirié, d'un muid de vin, fuste et vin, pour le camp devant Sommières.

** Livraison par Amans Nouvel, de suaires pour les soldats morts au mas de Pinon, du régiment du seigneur de Savinhac, venant de Sommières "*auquel mas lesdits sieurs consuls avoient fait dresser une hospital pour recevoir les soldats malades.*" et de toile "pour faire lanternes" pour le camp de Sommières.

Livraison par Claude Merment, lanternier, de fallots et lanternes de fer blanc et de toile fournis au sieur de Villeneuve pour le siège de Sommières

** **(4 février)** Lettre de Catherine de Médicis confirmant à Damville les dires du roi, le prévenant qu'il ne pouvait lui envoyer d'argent pour l'entretien de ses troupes qui s'apprêtaient à assiéger Sommières.

** **(28 février)** Lettre du maréchal de Damville, par laquelle il demande aux consuls et diocésains de Nîmes, d'envoyer le plus rapidement possible, à son armée au camp de Sommières, les charrettes, pionniers, chevaux et vivres, pour lesquels ils ont

payés, conformément à la délibération des derniers états tenus à Montpellier.

- ** (15 mars) Lettres du maréchal Damville au duc d'Anjou, sur les assauts contre la ville de Sommières.
- ** (23 mars) Lettre du roi Charles IX, au maréchal Damville, qui approuve le siège de Sommières.
- ** (23 mars) Lettre de Catherine de Médicis, à Damville, lui demandant de se contenter des trois cents mille livres que doit lui fournir le Languedoc pour l'entretien de son armée, et le siège de Sommières.
- ** (10 avril) Lettre de la reine mère qui demande, à Damville, de lui narrer, ainsi qu'au roi Charles IX, la prise de la ville de Sommières.
- ** (30 avril) Lettre de Charles IX qui félicite le maréchal Damville pour la prise de Sommières.
- ** (30 avril) Lettre de Catherine de Médicis qui félicite le maréchal Damville pour la prise de Sommières.
- ** (11 mai) Une procuration est donnée par les consuls de Sommières, soumis au roi, à la demande des commissaires députés présidents pour le roi, en l'absence des diocésains, ensemble des consuls de Nîmes, à Alexis Fabre, quatrième consul et Martial Guillot, syndic de Sommières, pour assister à l'assiette du diocèse à Beaucaire.

- ** (2 juin) Récusation pour le procès de Pierre Durand, viguier de Tarascon, contre de Bourdin, capitaine de Sommières.
- 1574 Lettre de Damville au capitaine la Vachette, gouverneur de Sommières.
- ** Achat de toile pour faire les lanternes du camp de Sommières.
- ** Achat de suaires pour les soldats du régiment de Savinhac venus du camp de Sommières et morts au mas de Pinoy.
- ** (25 février) Une procuration est donnée par les consuls de Sommières à André Sollier, premier consul, et à Guillaume Faujon, quatrième consul, pour assister à l'assiette générale du diocèse à Beaucaire.
- ** (24 décembre) Provisions, envoyées par le roi, en vivres et munitions, pour le siège de Sommières.
- 1575 (13 mai) Liquidation des blés achetés en mil cinq cent soixante-treize pour l'approvisionnement de la ville de Montpellier et les camps de Sommières et Baillargues.
- ** (5 décembre) Lettre du maréchal de Damville à monsieur de Saint-Roman, concernant l'imposition sur le diocèse de Nîmes, sur l'entretien de la garnison de Sommières.

- 1576** Commission de Henri de Montmorency donnant l'ordre aux consuls, de mettre en garnison au château de Sommières quinze soldats pour surveiller les mouvements des protestants.
- 1577** (**5 avril**) Instructions baillées par le roi à monsieur de Villardz, afin de faire comprendre à monsieur de Savoye et au maréchal de Bellegarde, ce qu'ils auront à négocier avec le maréchal de Damville, dans le but de récupérer Sommières et les meilleures villes du pays.
- 1578** (**15 novembre**) Protestation de monsieur de Saint-Jalle, chevalier de l'ordre du roi, commandant en l'absence du maréchal de Damville, aux députés de l'assemblée des églises prétendues réformées, tenue à Sommières, concernant l'adhésion de ces dites églises à l'intervention de monsieur de Chatillon, qui avait secouru en hommes et en munitions le château de Beaucaire.
- ** La somme que le diocèse paye tous les trimestres à la garnison de Sommières pour ses soixante hommes d'armes est de mille sept cent soixante-sept livres.
- 1579** (**5 juin**) Assemblée tenue à Sommières, à cause de la grande contagion de peste qui désolait la région.
- ** (**9 novembre**) Réduction de la députation élue à Sommières pour aller à la cour, le chiffre de trois membres étant excessif.

1583 Tarif particulier pour la ville de Sommières, du présage universel, qui payait pour une livre, quatre deniers.

1584 Missive du duc de Montmorency au sénéchal de Beaucaire, lui ordonnant de répartir quatre mille écus pour être employés aux fortifications de Sommières, Beaucaire, Nîmes, Aimargues et Massillargues, à cause de l'agressivité des rebelles.

** Assemblée protestante tenue à Sommières.

1588 Deux jours de transport à dos de mulets de deux charges de poudre de Montpellier à Sommières et Montpellier.

** **(1er janvier)** Dette, de quarante-deux écus d'or, faite par le marchand Antoine Massureau au capitaine Pierre Gallien.

** **(3 janvier)** Vente de fruits pour Antoine Villaret, "*hoste du bout du pont*" de Sommières.

** **(3 janvier)** quittance pour Jean Baud, "*bastier du Bourguet*" de Sommières.

** **(10 janvier)** Quittance dotale de six cents livres faite par Jean Comte, marchand de notre ville, à son beau-père, noble Imbert de Marc, seigneur de La Calmette, plus "*deulx robes bubcialle, assavoir ung dessus noir de camellot du Levant à gros grain et la cotte de*

camellot à hondes rouge... et ung pair de coffres de bahut".

- ** **(11 janvier)** Reconnaissance dotale faite par Abraham Sellon, marchand de Sommières, à sa femme Marie de Nogarède.
- ** **(17 janvier)** Apprentissage de Joseph Caussan chez Salamon Vigier, maître-chirurgien de Sommières.
- ** **(18 janvier)** Achats pour François Lions, marchand de Sommières.
- ** **(8 février)** Acte de réquisition et de prestation fait par le jeune Jean Vene, contrôleur du grenier à sel de Sommières, à son beau-frère Pierre Nogarède.
- ** **(11 février)** Apprentissage de Jean Grimaud, chez Guinet Rovergat cardeur de son métier.
- ** **(20 février)** Obligé de cent écus fait par le marchand François Rozier au jeune Jean Vene, contrôleur du grenier à sel de Sommières.
- ** **(20 février)** Achat à réméré pour Anne de Cabanis, de Sommières.
- ** **(23 février)** Bail passé par Antoine Villaret, habitant du logis situé au bout du pont, où pend l'enseigne "*Le cheval blanc*" à Sommières, élu clavaire et exacteur des tailles, de la levée des dites impositions, à Jean Tremolet, marchand de Sommières.

- ** (28 février) Mariage d'Isaac Brun, maître couturier de Sommières.
- ** (5 mars) Cession de décret pour Jean Vène Vieux, contrôleur du grenier à sel de Sommières.
- ** (6 mars) Quittance donnée par Gaspare de Belvéze, dame d'Aubais, procuratrice de Claude de Gérente, baron de Sénas, mari de Madeleine de Bozéne, aux hoirs de Jean Roviére de Sommières, de sept cent cinquante livres.
- ** (6 mars) Quittance générale donnée par Gaspare de Belvéze, veuve de Louis de Bozéne, baron d'Aubais, à Auréas Ribes, marchand de Sommières.
- ** (18 mars) Lods fait par Jean Vène jeune, Daniel de Vergier et François Mazandon, acquéreurs des censives du roi à Sommières.
- ** (4 avril) Acapè passé par le capitaine Louis Montaud de Sommières, rentier des droits seigneuriaux de la baronnie de Montredon, à Jean Jourdan, de Salinelle.
- ** (11 avril) Achat pour Jean Mazauric, marchand de Sommières.
- ** (29 avril) Quittance de deux cent dix-sept livres pour Jean Moynier, marchand de Sommières.

- ** (11 mai) Transaction entre le marchand Barthélémy Marc et Imbert Marc, seigneur de la Calmette, habitant Sommières.
- ** (11 juin) Achat pour Martin Solignac, notaire et greffier de Sommières.
- ** (3 juillet) Prix fait baillé par Giraud Cousin, grénétier pour le roi, pour construire une maison à Sommières.
- ** (20 juillet) Achat pour Antoine Ponge, marchand de Sommières.
- ** (4 août) Achat pour Claude Paulet, marchand de Sommières.
- ** (5 août) Testament de Jean Fain, chapelier de Sommières.
- ** (4 septembre) Quittance de quinze écus pour Marguerite de Roviére, veuve de Jean Combel, grénétier de Sommières.
- ** (19 septembre) Association entre François Robillart et Jean Droulhe, maîtres teinturiers de la ville.
- ** (27 septembre) Vente faite par Claude Paulet, marchand canabassier, à Guillaume Faugeon, tanneur de Sommières.
- ** (30 septembre) Sous-arrentement du droit de l'équivalence du corps de la ville de Marsillargues

passé par Marcellin Lauriol, marchand de Sommières, fermier des droits de l'équivalent du diocèse de Nîmes, moyennant cinquante-cinq livres par trimestres.

- ** **(7 octobre)** Quittance de cent vingt-neuf livres pour Martin Solignac, notaire de Sommières.
- ** **(13 octobre)** Quittance respective où figure Jeanne Deleuzière, veuve de Gaillard Campagnan, de Sommières.
- ** **(14 octobre)** Arrentement passé à Jean Mazauric, marchand d'une maison de Sommières "*asize à la rue de la Cavalerie*".
- ** **(16 octobre)** Vente faite par Jacques Lafont, rentier du Moulin-Fescal, de Villevieille, de "*la coupe et taillade des lattes de sauze qui sont à présent à la sauzéde dudi Moulin-Fescal*", à Jean Bruguier, charron de Sommières, moyennant quinze écus d'or.
- ** **(24 octobre)** Achat pour le marchand Jacques Conseil.
- ** **(10 novembre)** Quittance de trois cent quatre-vingt-onze livres faite par François Mazandon, avocat en la cour royale de Sommières, à Jean de Caissade, écuyer, et Jean Girard, marchand héritier de son ancien tuteur le marchand Gibert Fobie.

- ** (10 novembre) *"Relation et estime"* du moulin de Braguenesses, par Jean Fromental, meunier de Sommières, et Claude Granier "fustier de molins" d'Aiguevives. Ils ont trouvé ce moulin drapier *"garny de son cop, sa rode, l'aubre, coyssins levés, masses non garnyes, la nore derrière sa rode"*. Ce matériel vaut soixante livres.
- ** (25 décembre) Transaction entre Pierre Merle, habitant Aujargues, et mesdemoiselles Bernardine et Jeanne Deleuzière, filles du feu Laurent Deleuzière, lieutenant de juge à Sommières.
- ** (30 décembre) Syndicat des habitants de Saint-Clément, réunis à Sommières. *"À cause de l'injure du temps des guerres civiles, qui ont si longtempument duré, comme font encores"*.
- 1589 Visite du premier consul de la Tour, du gouverneur Dampmartin, du ministre Payen, à Sommières *"comme ayant esté dépputez par la ville (de Montpellier) pour aller trouver monsieur de Chastillon pour lui (faire) entendre la volonté du roy"*.
- 1590 Remboursements à Jean Nanet et Bernard des Euzes, laboureurs, de cinq livres en loyer de deux mules, de demi-journée pour aller porter le bagage de madame de Chatillon jusques à Sommières, lhors qu'elle s'en alla de France.
- ** (10 octobre) Provision de l'office de contregarde alternatif aux greniers à sel de la ville, nouvellement

créé, en faveur de Jean La Parre ; gages de trente-trois écus un tiers. Quittance de deux cent écus et demi.

1591 (15 avril) Diverses dispositions relatives à feu Jean Bérard, grénétier de la ville, aux sommes employées pour l'entrée du roi Henri IV de Navarre.

** (26 mai) Martin Allectz, viguier de Marsillargues, contre Géraud Cousin, grénétier de Sommières.

1595 (4 janvier) Etat des paiements à faire à la garnison du château : capitaine Malbois avec dix hommes.

** (12 janvier) Renvoi aux trésoriers de la requête des habitants de Lunel demandant à lever à perpétuité deux sols six deniers par quintal de sel vendu aux greniers de Lunel et Sommières. Ces deniers seraient employés à approfondir le canal de Lunel et à construire une écluse sur le Vidourle.

** Verbal de l'assemblée des églises du Bas-Languedoc, tenue à Sommières.

** Remboursement par la ville de Montpellier, à Pierre Myot, capitaine du sixain Saint-Mathieu, pour dépense de l'escorte du président d'Auxerre jusqu'à Sommières, de vingt-cinq arquebusiers et quatre cavaliers.

** Remboursement à Paul de Chevrettes, cleric suivant les finances, des frais pour plusieurs copies de

l'Assemblée de Sommières, du cahier des catholiques, de lettres et autres actes.

** Remboursement des frais du premier consul Guillaume Ranchin, avocat général aux Aides, pour l'assemblée de Sauve et Sommières "*pour le fait de M. de Pujols, du Faur et autres affaires*".

** Remboursement à François Moynier, compagnon de la suite, pour avoir accompagné les députés de la ville de Montpellier à Lyon et à Sommières.

** Requête des consuls de Nîmes au Conseil d'Etat, afin d'obtenir la crue de quinze deniers par quintal de sel vendu au grenier de Sommières, nécessaire pour l'entretien des professeurs du collège de Nîmes.

** **(23 septembre)** Arrêt du Conseil d'État, portant la crue du sel vendu au grenier de Sommières, jusqu'à dix deniers pour les motifs exposés par les consuls de Nîmes.

** **(23 septembre)** Lettres patentes du roi Henri IV, portant confirmation de la crue du sel au grenier de Sommières.

1596 Lettres de sa majesté le roi Henri IV déclarant au Capitaine Roguier, qu'il peut jouir de la capitainerie de Sommières, suivant le don qu'il en a du feu roi, par la mort du sieur de la Rocque, dernier possesseur, suivant et en conséquence de l'article général. "*Fault*

ouyr celluy qui en a esté pourveu par Sa Majesté, pour estre conservé le droict à qui il appartiendra".

- ** Porteurs envoyés à Sommières, pour le cri de la boucherie.
- ** Remboursement au porteur Claude Lièvre pour le port à Sommières des lettres "*touchant le descry de la foire d'Uzès et autres affaires de la santé*".
- ** Remboursement au consul Antoine Busens, de Montpellier, d'un voyage de deux jours à Calvisson et Sommières "*pour vérifier le bruict qu'avoit coreu que audit Cauvisson estoyent mortz quelques soldatz, qui estoyent veneuz de France, de peste*".
- ** **(septembre)** Assemblée de religionnaires à Sommières, pour protester contre le détachement des salines et le fort de Peccais donnés à Jacques Gautier.
- ** **(14 novembre)** Compte rendu de l'assemblée des églises à Sommières. Elles approuvent le refus de Montpellier de recevoir monsieur de Pujol.
- 1597** Compte des dépenses faites à Sommières pour l'étape des troupes se rendant en France, à la suite d'un ordre obligeant la ville de loger durant huit jours, la compagnie du capitaine Compan.
- ** **(27 mars)** Le conseil décide d'écrire aux consuls de Sommières pour leur demander de veiller, la révolte étant à Privas et en Vivarais.

- ** (juillet) Confirmation du privilège accordé par Charles VII à Chinon, le vingt-six juin mille quatre cent cinquante-neuf, aux consuls et habitants de Sommières de fournir de préférence le grenier à sel de la ville.
- 1598** Abdias de Chaumont, sieur de Bertichères, s'empare du château de Sommières avec une bonne garnison, assisté des barons de Ganges, de Chapte, de la Roche d'Uzés.
- ** (25 avril) Contrat passé par les États à Jacques Gautier de la ferme de la crue d'un écu par quintal de sel débité dans quatorze greniers et entrepôts de Languedoc. Gautier paiera cinquante mille écus par an. Caution : noble Antoine Gallière sieur de Villau, de Sommières.
- ** (août) Le roi confie le gouvernement de Sommières à Bertichères.
- 1599** (20 avril) Ordonnance d'Anne de Lévis duc de Ventadour, lieutenant général du Languedoc, servant d'attache au contrat passé au profit d'Abdias de Chaumont, sieur de Bertichères, par les syndics généraux de Languedoc, pour la remise au roi du château de Sommières. La crue de dix sols sera continuée jusqu'à parfait paiement des treize mille écus dus à Bertichère, pour les réparations faites en la ville d'Aigues-Mortes et au château de Sommières. Deux mille écus lui seront remis lors de la livraison du

château. L'acte est passé dans la maison de René Gerard, contrôleur général et provincial des guerres, logis du duc de Ventadour.

** (31 août) Bertichères est accusé d'avoir voulu de nouveau surprendre Sommières et d'avoir provoqué sept trous de mines dans les remparts.

** (15 décembre) Contrat passé pour une durée de quatre ans par les états de Languedoc à Jacques Gautier de la ferme de la crue de quarante sols par quintal de sel débité dans dix-sept greniers et entrepôts de Languedoc. Gautier paiera cinquante mille écus par an. Caution : noble Antoine Gallière sieur de Villau, écuyer de la ville de Sommières.

SOURCES

Archives communales de Nîmes.
Archives départementales du Gard.
Archives départementales de l'Hérault.
Archives de la ville de Montpellier.
Bibliothèque Nationale.
Cartulaire de Maguelonne.
Histoire de Montpellier.
Histoire générale de Languedoc.